



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210201_03

Séance du 1^{er} février 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 17

Date de la convocation :

26 janvier 2021

Date d'affichage

du compte rendu :

9 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT, Martial VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Jacques DAYET (procuration à Gérard MUGNIOT), Camille BARBAZ, Étienne MILLET.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : **Droit de préemption forestier** **Parcelle D40, Petite Bourre**

L'adjointe en charge de la forêt présente différentes parcelles mises en vente faisant l'objet d'une consultation concernant le droit de préférence et le droit de préemption forestier et parmi les propositions la parcelle D 40 (Petite Bourre) d'une surface de 2 ha 56 a 80 ca.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, ne souhaite pas acquérir la parcelle D40 et n'utilise pas son droit de préemption.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE